



Charte du licencié



SAISON 2026 - 2027

Nom:..... Prénom :.....

L'équipe dirigeante, les entraîneurs, s'engagent pour vous tout au long de la saison dans le respect des directives suivantes :

Les dirigeants :

- Définir des objectifs au niveau du club et de chaque équipe
- Mettre les moyens en place pour répondre à ces objectifs : créneaux horaires, matériel, entraîneurs compétents, arbitres, officiels de table de marque, organisation des rencontres.
- Former les entraîneurs, les arbitres, les officiels de table de marque.
- Se conformer et respecter les règlements sportifs en vigueur.
- Etre à l'écoute, s'exprimer avec courtoisie sans agressivité, privilégier le dialogue.

Les entraîneurs :

- Définir un plan d'entraînement en fonction des objectifs et du niveau des joueurs (ses)
- Faire respecter la discipline, surveiller les comportements.
- Être impartial au niveau de l'équipe, prendre en compte chaque joueur (se) avec le même intérêt, dans le respect des différences et de l'équité sportive.
- Proposer des entraînements variés, cohérents et motivants.
- Etre à l'écoute, s'exprimer avec courtoisie sans agressivité, privilégier le dialogue

Le club des EVB BASKET vous demande, pour le bien-être de chaque joueur (se) et de l'équipe, le respect des consignes suivantes :

Les entraînements :

- Le joueur (se) doit s'organiser dans sa vie scolaire ou privée afin d'être entièrement disponible pour participer aux entraînements et aux matchs de son équipe.
- Il doit être assidu : c'est la clé de sa réussite
- Les retards ou absences doivent être justifiés auprès de l'entraîneur avant l'entraînement.
- Le joueur (se) doit respecter l'encadrement et ses coéquipiers : être poli, s'exprimer sans grossièreté, écouter les consignes, avoir l'esprit d'équipe.
- En dehors de leurs heures d'entraînement, les joueurs (ses) ne doivent pas être présent(e)s dans la salle pour ne pas déranger les entraînements en cours (sauf accord de l'entraîneur).
- Par respect pour les locaux, il convient d'utiliser une paire de baskets propre strictement réservée pour son utilisation en salle
- Les parents des mineurs doivent vérifier la présence de l'entraîneur avant de laisser leur enfant seul dans la salle.
- Dialoguer avec son entraîneur en cas de problème ou désaccord : une discussion claire et courtoise vaut mieux qu'une situation de malaise.
- Les non licenciés ne pourront pas participer aux entraînements, ni aux compétitions, à l'exception des manifestations organisées dans le cadre de journées portes ouvertes et lors des essais éventuels de fin ou de début de saison, en signant une décharge.
- Si des parents assistent à l'entraînement, ils ne sont pas autorisés à intervenir durant la séance.

Les matchs :

- **Les parents** s'engagent à participer aux déplacements au moins 2 fois au cours de la saison pour l'équipe de son ou de ses enfants et déclarent sur l'honneur être en possession du permis de conduire B (valable). Le conducteur est responsable des enfants qu'il transporte et s'engage à respecter le Code de la route (ceinture de sécurité, nombre de passagers, limitation de vitesse, etc.) et veiller en particulier qu'il est bien couvert par sa compagnie d'assurance.
- ✓ **Le conducteur d'un minibus** du club doit être licencié au club. En cas infraction routière, le conducteur sera redevable de l'amende encourue et la perte du ou des points sera imputable à son permis de conduire.
- ✓ **La consommation d'alcool et de nourriture est INTERDITE dans le minibus.**
- ✓ Pour les matchs à domicile un planning sera organisé avec les parents pour la tenue du goûter
- **Le joueur, la joueuse :**
- ✓ **se doit de participer aux rencontres pour lesquelles son entraîneur l'a convoqué(e)** et par mesure d'hygiène, il est obligatoire de se munir d'une bouteille d'eau ou gourde personnelle et si possible prendre une douche après l'entraînement et les matchs.
- ✓ **doit avoir un comportement correct envers l'adversaire, les arbitres, l'entraîneur, les dirigeants du club.** C'est la réputation de notre club qui est en jeu.
- ✓ **doit écouter les consignes aux temps morts et à la mi-temps :** l'entraîneur est la personne la mieux placée pour juger de la prestation de son équipe : faites-lui confiance
- ✓ **sera sollicité pour apprendre à tenir une feuille de match ou arbitrer.** Cette étape est inévitable et obligatoire. Après cet apprentissage, il devra occasionnellement aider à ces tâches selon ses compétences et ses goûts.
- ✓ **assurera à tour de rôle le lavage des tenues de match prêtées par le club** (maillots, shorts, sur-maillots) et ne devra pas les utiliser pour l'entraînement et en dehors du club.
- **Les joueurs (ses) Séniors à U13** s'engagent à arbitrer les rencontres officielles au minimum 2 fois au cours de la saison. En cas d'indisponibilité, le licencié(e) doit impérativement trouver un remplaçant(e)

La discipline :

- Le joueur (se), dans l'enceinte du basket, doit respecter les locaux et le matériel mis à sa disposition ; Il doit se montrer respectueux envers toute personne du club ou de l'extérieur (joueur, dirigeant, entraîneur, arbitre, public, personnel municipal ...)
- **Le club des EVB BASKET se réserve le droit de sanctionner toute personne irrespectueuse de cette charte ; cette sanction pouvant entraîner un rappel à l'ordre, voire une exclusion temporaire ou définitive du club.**
- **Tout licencié(e) sanctionné d'une faute technique ou disqualifiante au cours d'une rencontre officielle devra s'acquitter du montant de l'amende prévue par les dispositions financières de la FFBB, de la Ligue ou du Comité départemental.**

Toute personne demandant son adhésion au club, devra s'acquitter de sa cotisation annuelle. La cotisation versée est définitivement acquise. Il ne saurait être exigé un remboursement partiel ou total en cours de saison (sauf circonstance exceptionnelle).

Signature du licencié(e) :

Signature d'un représentant légal (pour les mineurs) :

Le club des EVB BASKET décline toute responsabilité en cas de vol, de détérioration du matériel et des locaux.

Adresse administrative : 45 Rue Buffon - Bellegarde sur Valserine - 01200 VALSERHÔNE

Site : <http://www.ev-bellegarde-basket.fr> - Courriel : evbbasket01@wanadoo.fr